



Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision  
Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

# Journalistes 10<sup>e</sup> jour de grève, nous sommes tous concernés !

## Non à la refondation des systèmes salariaux

## Non à la sortie des conventions collectives

Les journalistes de Radio France en sont à leur 10<sup>ème</sup> jour de grève massive dans l'unité de leurs organisations syndicales.

**Au-delà de la revendication salariale des journalistes c'est la question de la pérennité des deux conventions collectives qui est posée : celle de l'avenant audiovisuel à la convention collective nationale des journalistes et celle de la convention collective de la communication et de l'audiovisuel.**

La CGT depuis plusieurs années affirme que le gel du point d'indice représente la mort du système salarial. La CGT a appelé à plusieurs reprises les salariés et l'ensemble des organisations syndicales des autres sociétés de l'audiovisuel public à se mobiliser pour la revalorisation de la valeur du point. Au lieu de cela se multiplient dans chaque entreprise des accords qui accroissent l'individualisation des salaires et vident les conventions collectives de leur contenu.

Les réponses de la tutelle à la légitime revendication des journalistes, partagée par les autres personnels à qui la direction a fait les mêmes promesses, mettent en évidence la politique gouvernementale en matière d'audiovisuel public. Aillagon, dès le deuxième jour de grève annonçait « pour ma part, je ne vois absolument pas quelle est la pertinence de la recherche d'une cohérence globale des situations au sein de l'audiovisuel public ». Aujourd'hui Aillagon ajoute « je récuse l'argument d'une convergence des salaires entre la radio et la télévision. Comparons plutôt la situation des salariés de Radio France avec celle de leurs confrères de RTL ou Europe 1 par exemple. »

Les intentions du gouvernement sont claires : abandon de toute référence à l'audiovisuel public et comparaison entre radios publiques et radios privées. D'ici à penser qu'après avoir comparé les salaires certains se mettront à vouloir comparer les coûts de production et de diffusion et considéreront, comme ils l'ont fait pour la télévision, que tout produire en interne coûte trop cher (cf. déclaration de Desnoyers dans le Monde du 3 février « la masse salariale représente 56% du budget de la maison car nous produisons tout ce que nous diffusons »).

L'inquiétude s'accroît quand la Direction du Développement et des Médias dit que le budget de Radio France est bouclé mais « les affectations dans le cadre du budget peuvent être révisées ». Est ce que cela signifie que la direction pourrait prendre sur les antennes, la production ou les emplois ?

Dans un contexte où l'Europe impose l'asphyxie de tous les services publics, chacun sait que l'audiovisuel public est sous-financé. Pour faire face à 2004 Cavada a déjà annoncé qu'il ponctionnerait la trésorerie, mettant ainsi Radio France sur le droit chemin de l'endettement.

Dans la droite ligne de la politique gouvernementale la seule réponse choisie à ce jour par la Direction c'est de proposer aux organisations syndicales de négocier un nouveau système salarial. (cf. la mise au point de la Présidence du 4 février « la décision du gouvernement conduit Radio France à engager un travail, dans l'entreprise, sur un processus de refondation d'un système salarial s'appuyant à la fois sur des mesures collectives et des mesures individuelles »)!

**Il n'en est pas question car ce serait la casse de l'avenant audiovisuel de la convention des journalistes et celle de la CCPA !**

**Le gouvernement doit respecter les deux conventions collectives en vigueur dans l'audiovisuel public !**

Paris, le 5 février 04